

Hebdos Quebecor · Annoncez-vous sur ce site!



Le Mirabel, St-Jérôme

La UNE Reporter d'un jour Arts & Culture Horoscope Réseau Contact

Rechercher pour dans

GO Tous nos "HEBDOS"

Lundi, le 17 juillet 2006

CANOÉ

Topo - Info

Les Libanais d'ici sont inquiets

Chrono - Sports

Le vent se met à tourner

Tempo - Showbiz

Keira n'aime pas avoir les seins nu... mériques

Art de Vivre

Vos chaussures neuves vous font souffrir ?

Maison Passion

Sécateurs: miser sur la qualité

Cotes boursières

Recherche de cotes et de symboles

Le Ministère enclin à protéger les falaises

Par **Nathalie Deraspe**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs évaluera la possibilité de considérer les falaises de Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte comme faisant partie du patrimoine naturel du Québec.



Dans une lettre adressée récemment aux membres de la Corporation régionale pour la protection des falaises (CRPF), le Ministère déclare qu'il entend étudier les différentes composantes du milieu qui présentent un intérêt pour la conservation afin de déterminer les mesures de protection requises en vue d'une éventuelle application de l'article 13 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. L'article en question permet de désigner un milieu naturel qui se distingue par la rareté ou par l'intérêt exceptionnel que présente l'une de ses caractéristiques biophysiques et d'en dresser le plan.

Le territoire visé est la propriété de la Corporation pour le développement de la jeunesse ERS, qui possède six kilomètres carrés dans le secteur et qui s'oppose à toute décision en ce sens. En 2004, l'organisme a entamé des procédures judiciaires pour faire renverser une décision de l'ex-ministre Thomas J. Mulcair, qui forçait ERS à consulter le Ministère avant de procéder à quelque intervention que ce soit sur ses terres. Le Ministère s'appuyait sur l'article 19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour asseoir sa décision.

ERS considère depuis le début qu'il s'agit là d'une expropriation déguisée. L'organisme exige non seulement l'annulation de cette décision, mais réclamera de surcroît des dommages et intérêts.

Les promoteurs rôdent

La communauté anglophone a légué ses actifs à ERS en 1986 et, dès lors, des tractations avaient lieu avec la municipalité de Piedmont pour établir un changement de zonage. Depuis les modifications apportées au schéma d'aménagement de la municipalité, ERS avait le loisir de vendre la totalité de sa propriété à un promoteur immobilier qui aurait même pu construire un terrain de golf. Si la famille Grilli semble désintéressée à construire dans ce secteur, de nouvelles rumeurs courent à l'effet qu'un autre joueur est apparu dans le décor. « Cette lettre est une très bonne nouvelle, affirme le président du CRPF, Claude Bourque, ça confirme que le Ministère est intéressé à faire un parc et ça prouve qu'il y a quelque chose à protéger, mais on aurait préféré que le gouvernement mette tout de suite ces terres sous réserve. »

Reste à savoir si ERS réussira à obtenir un jugement en sa faveur, ce qui laisserait la porte grande ouverte aux promoteurs de tout acabit. Pour l'instant, le Ministère promet d'entamer des consultations auprès des propriétaires et des intervenants locaux, incluant les municipalités de Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte, sitôt l'étude du territoire terminée.

Le Journal

[Nouvelles](#)
[Chroniques](#)
[Rédaction](#)
[Distribution](#)
[Publicité](#)

Centre d'achats virtuel

Fouillez dans toute la
 publicité de votre journal.
[Cliquez ici.](#)

Annonces classées

Trouvez tout sur notre
 réseau local.
[Cliquez ici.](#)

classEfind

Un engin de recherche
 pan-canadien pour
 les annonces classées

Internet Explorer

Nous vous recommandons
 Internet Explorer
[Plus de détails...](#)

Abonnez-vous

